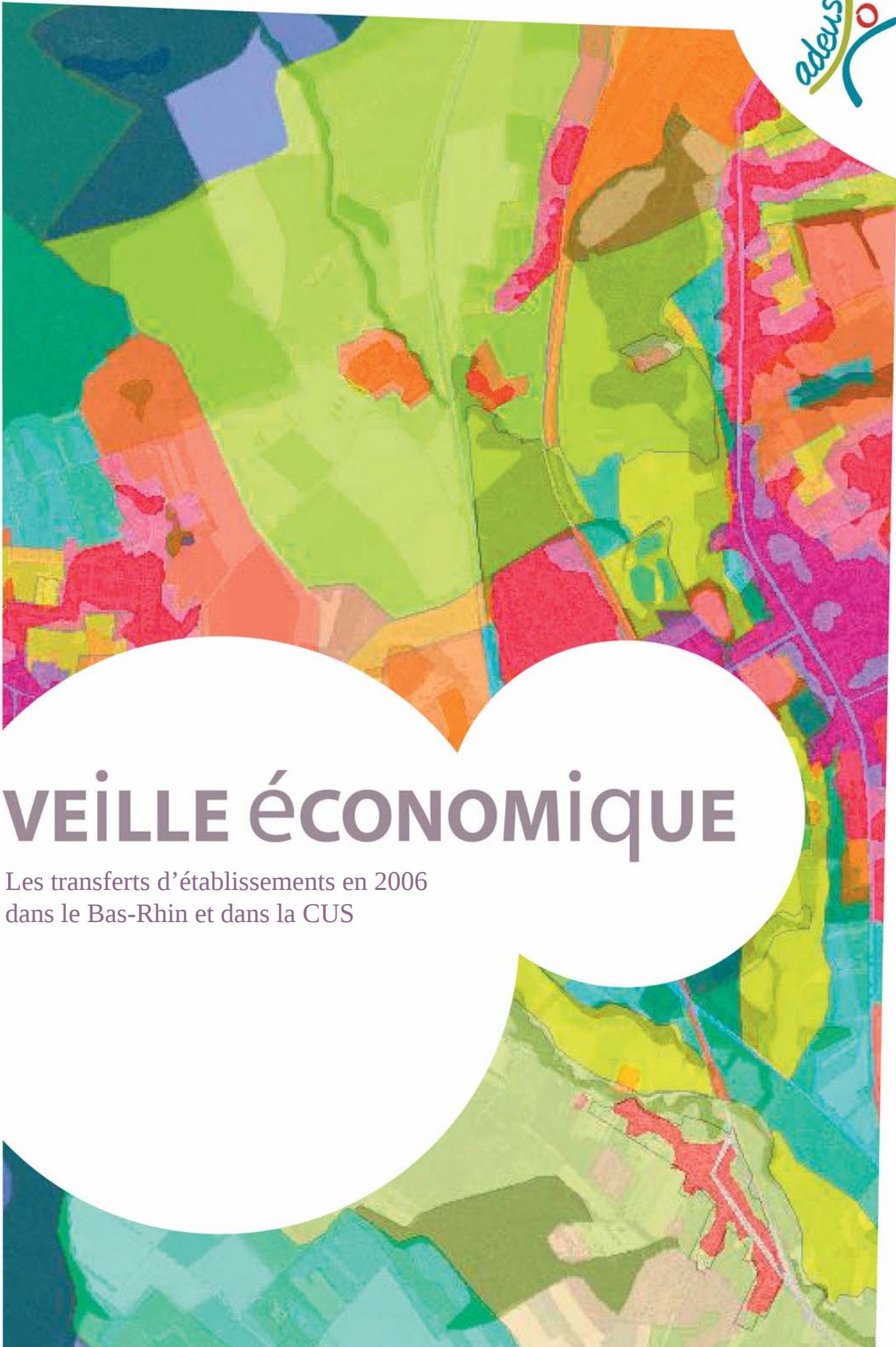




VEILLE ÉCONOMIQUE

Les transferts d'établissements en 2006
dans le Bas-Rhin et dans la CUS

Programme partenarial

Chef de file : CUS

Equipe projet : Fabienne Vigneron (*chef de projet*), Pierre Lavergne, Vincent Bort,
Sophie Monnin

Février 2008 © ADEUS

L'agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise
9 rue Brûlée BP 47R2 67002 Strasbourg Cedex

INTRODUCTION

La "veille économique" présente les principales caractéristiques économiques du territoire de la CUS et leurs évolutions.

En 2005 et 2006, des fiches communales ont été réalisées pour toutes les communes de la CUS. Elles avaient pour objet de présenter des données de cadrage économiques (données de référence, revenus des ménages, fiscalité, tissu économique, créations d'établissements, transferts d'établissements, équipement commercial, emploi salarié, marché du travail construction neuve de locaux d'activités et zones d'activités), pour alimenter les réflexions de la CUS.

Parallèlement à ces fiches communales, différents indicateurs sont analysés pour affiner la connaissance des principaux phénomènes économiques et comparer les caractéristiques et évolutions économiques des territoires de la CUS et du Bas-Rhin en lien avec des éléments de conjoncture nationale.

La présente note analyse les transferts d'établissements réalisés en 2006 dans le Bas-Rhin et dans la CUS. Elle poursuit le travail consacré à ce sujet pour les années 2004 et 2005 (publié en mars 2007).

MÉTHODOLOGIE

Les transferts d'établissements sont repérés à l'aide du répertoire SIRENE (Système Informatique pour le Répertoire des ENTREprises et des Etablissemments), géré par l'INSEE. Il recense la totalité des entreprises industrielles et commerciales, artisans, professions libérales, associations, administrations et collectivités territoriales.

Les établissements étudiés appartiennent au champ ICS (Industrie, Commerce, Services), qui constitue le champ de référence des analyses économiques. Ce champ recouvre les activités marchandes de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Les activités financières, l'administration et l'agriculture est également exclues.

En démographie d'entreprises, un transfert (ou déménagement) correspond au déplacement total ou partiel des éléments et moyens de production d'un établissement. Cette étude concerne les déplacements géographiques complets des établissements alsaciens sur l'ensemble de la France. Les délocalisations vers l'étranger ne sont pas prises en compte. Les transferts combinent cessation de l'établissement au lieu de départ et création d'un nouvel établissement au lieu d'arrivée.

SYNTHÈSE

- Les transferts d'établissements peuvent résulter d'un besoin d'agrandissement, d'une minimisation des coûts (foncier, taxe professionnelle, construction, mise aux normes des locaux...), de l'accès aux réseaux de communication et aux infrastructures, ou de la proximité des clients.

Certains établissements se rapprochent de leurs fournisseurs ou bien de leurs concurrents, pour mettre en réseau leurs connaissances ou établir un partenariat.

D'autres facteurs externes peuvent également intervenir : la qualité des infrastructures de recherche et d'éducation, le cadre de travail ou le prestige de la commune.

- Dans la Communauté Urbaine de Strasbourg, 1 200 transferts d'établissements ont eu lieu en 2006. Ils restent cette année encore dominés par les transferts de proximité. Ces mouvements sont toutefois plus nombreux qu'au cours de la décennie précédente où en moyenne 1 000 transferts avaient été enregistrés chaque année.
- Le territoire continue à perdre des établissements par le jeu des transferts (- 118 établissements dans la Communauté urbaine en 2006). Le desserrement urbain, qui tend à favoriser les couronnes péri-urbaines, et les transferts vers des territoires de plus en plus éloignés (notamment vers d'autres régions) se poursuivent.
- La structure économique joue un rôle prépondérant : ainsi, la part d'une activité dans les transferts est généralement proche de son poids économique dans le territoire concerné. Les activités les plus fréquentes dans les transferts de la CUS restent donc, comme les années précédentes, les établissements tertiaires (services aux entreprises, commerce, éducation-santé-action sociale), qui représentent 85 % des mouvements.
- Toutefois, d'autres facteurs influencent la mobilité : la nécessité de contacts directs avec la clientèle freine la mobilité, comme l'utilisation d'équipements industriels pour la production de biens, ou encore l'emploi de salariés en grand nombre. Ainsi, les secteurs d'activité dont la dynamique de déplacements est la plus élevée sont essentiellement le BTP, les services aux entreprises, l'immobilier et le transport. Par contre, le commerce et les services aux particuliers, dont l'activité est étroitement liée au marché local, présentent des valeurs de mobilité sectorielle qui sont parmi les plus faibles.

Ce qui reste stable en 2006 :

- les transferts de proximité restent dominants (huit établissements bas-rhinois sur dix restent dans le département),
- la perte d'attractivité de Strasbourg se confirme,
- Entzheim reste la commune la plus attractive,
- 85 % des mouvements concernent les activités tertiaires,
- les secteurs dont l'indice de mobilité est le plus élevé restent les mêmes : la construction, les services aux entreprises, l'immobilier et le transport.

Ce qui change en 2006 :

- le nombre de transferts est en forte croissance : 1 200 transferts contre 1 000 en moyenne pendant 10 ans,
- la CUS hors Strasbourg perd des établissements : avant, le bilan favorable des échanges avec Strasbourg suffisait à compenser sa perte avec les autres territoires. Désormais, ce n'est plus suffisant,
- au sein de la CUS, les communes attractives (ou non attractives) varient selon les années.

CONJONCTURE NATIONALE

Les transferts d'établissements réalisés en 2006 au niveau national n'ont fait l'objet d'aucune publication.

Certaines caractéristiques, considérées comme des constantes, peuvent néanmoins être rappelées :

- les transferts ont une dynamique essentiellement locale : les transferts interrégionaux ne représentent que 10 à 20 % de l'ensemble des transferts,
- ce phénomène n'engendre pas d'hémorragie économique : l'impact des transferts sur le stock d'établissements et sur l'emploi est globalement faible,
- les établissements transférés sont souvent des unités jeunes, de petite taille et dont l'activité relève des services aux entreprises (activités largement dématérialisées et peu gourmandes en main d'œuvre).

1. LES TRANSFERTS DANS LE BAS-RHIN

En 2006, 1 844 établissements bas-rhinois ont changé de localisation :

- 1 492 ont changé d'adresse au sein du département,
- 197 établissements ont quitté le département,
- 155 unités sont venues s'y implanter.

Dans ses échanges migratoires avec les autres départements, le Bas-Rhin a donc perdu 42 établissements au cours de cette période. Avec un nombre de départs d'entreprises supérieur au nombre de ses arrivées, le département confirme cette année encore sa perte d'attractivité (départs > arrivées). Observée depuis le milieu des années 1990, cette tendance est générale à l'Alsace.

TABLEAU N°1 : Transferts en 2006

	Strasbourg	CUS	Bas-Rhin	Alsace
A l'intérieur du secteur géographique	402 49 %	796 66 %	1 492 81 %	2 361 85 %
En provenance d'autres secteurs	161 19 %	147 12 %	155 8 %	175 6 %
Vers d'autres secteurs	261 32 %	265 22 %	197 11 %	246 9 %
Total	824 100 %	1 208 100 %	1 844 100 %	2 782 100 %

Source : Sirène - INSEE 2006

Plus de huit établissements transférés sur dix restent près de leur lieu d'implantation d'origine, même si les limites départementales sont de plus en plus souvent franchies (avec près de deux établissements sur dix, contre un sur dix à la fin des années 1990).

2. LES TRANSFERTS DANS LA CUS

2.1. LES CARACTÉRISTIQUES DES MOUVEMENTS (ORIGINE-DESTINATION) ET LEUR ÉVOLUTION

L'année 2006 marque une progression importante des transferts dans la Communauté Urbaine de Strasbourg. En effet, environ 1 200 déménagements ont concerné ce territoire alors que, depuis une dizaine d'années, 1 000 mouvements étaient en moyenne enregistrés annuellement.

Certaines caractéristiques restent globalement constantes. Ainsi, les mouvements internes à la CUS continuent à dominer. Comme les années précédentes, les **deux tiers des échanges se font au sein de l'intercommunalité** (concernant près de 800 entreprises), et le plus souvent au sein de la même commune.

Rappel : Ce type de transfert de courte distance n'est pas une caractéristique locale. Il prédomine au niveau départemental et régional, mais également au niveau national. Lors d'un déplacement court, l'établissement reste près de sa clientèle ou de sa main d'œuvre, mais peut trouver davantage d'espace disponible, des locaux plus adaptés, une facilité d'accès ou de stationnement accrue....

Les transferts au sein d'une même commune restent les plus nombreux : ils représentent en effet plus de 40 % de l'ensemble des transferts et plus de 60 % des transferts internes à la CUS.

TABEAU N°2 : Transferts dans la CUS en 2006

	Etablissements	Répartition (en %)
Internes à la CUS	796	66 %
Intracommunaux	510	42 %
Intercommunaux, mais intra-CUS	286	24 %
Intradépartementaux	195	16 %
De la CUS vers le Bas-Rhin	132	11 %
Du Bas-Rhin vers la CUS	63	5 %
Intrarégionaux	31	3 %
De la CUS vers le Haut-Rhin	13	2 %
Du Haut-Rhin vers la CUS	18	1 %
Entre la CUS et le reste de la France	186	15 %
De la CUS vers le reste de la France	120	10 %
Du reste de la France vers la CUS	66	5 %
Total des transferts	1 208	100 %

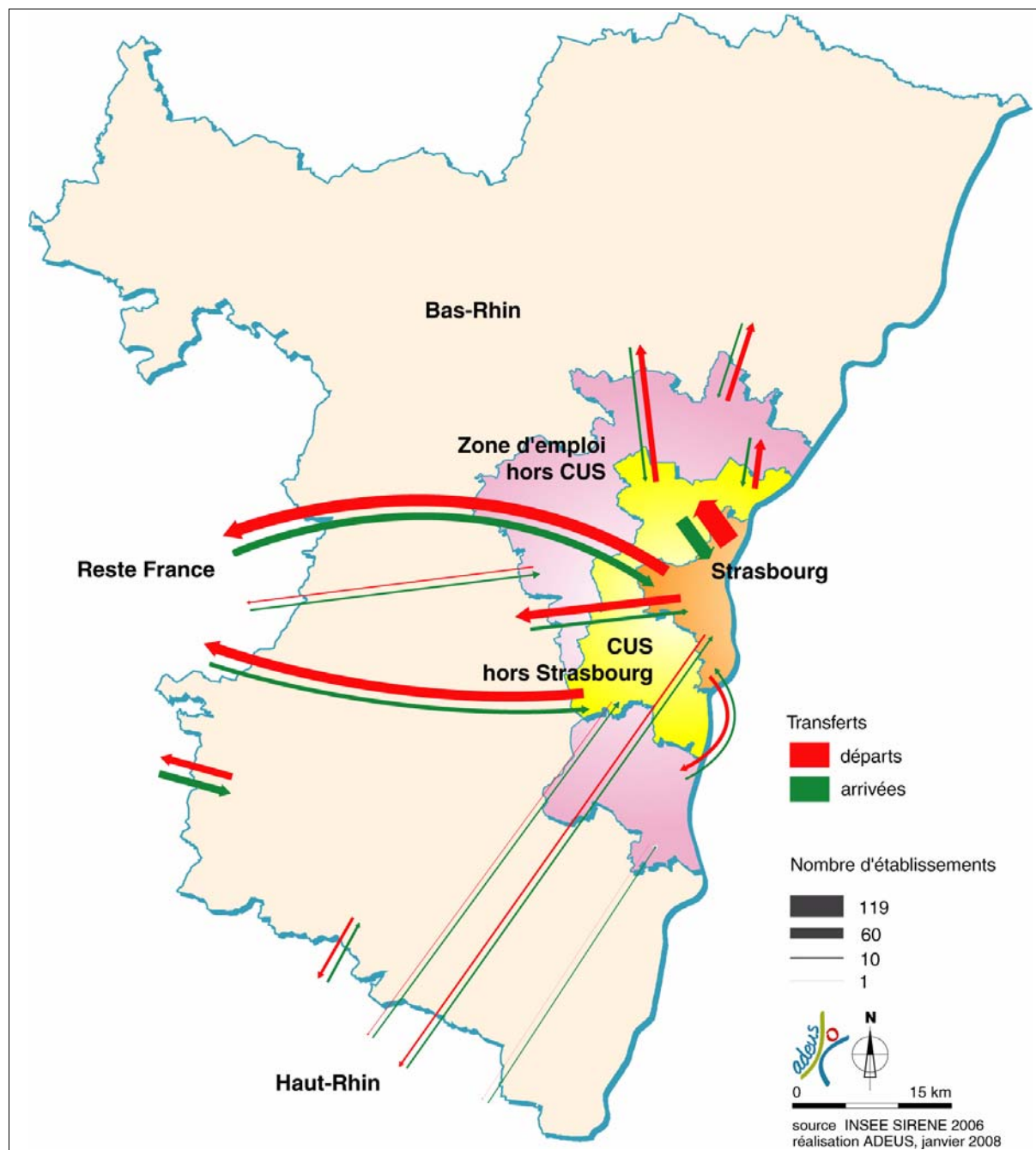
Source : Sirene - INSEE 2006

Un tiers des échanges concernent donc d'autres secteurs géographiques :

- 265 établissements (soit 22 % de l'ensemble des transferts) ont quitté la CUS (132 se sont orientés vers le reste du département, 13 vers le Haut-Rhin et 120 vers le reste de la France,
- 155 établissements (soit 12 % des transferts) se sont installés dans la CUS (63 venaient du reste du Bas-Rhin, 18 du Haut-Rhin et 66 du reste du territoire national).

Le mouvement de desserrement urbain, se traduisant par des mouvements d'établissements du centre-ville vers la périphérie, se poursuit. Classiquement, la ville-centre perd des établissements au profit de sa banlieue et les communes du pôle urbain au profit de l'espace péri-urbain.

CARTE N°1 : Transferts d'établissements entre les territoires en 2006



La perte d'attractivité de la Communauté Urbaine de Strasbourg se confirme en 2006.

TABLEAU N°3 : Solde des transferts en Alsace en 2006 (en nombre d'établissements)

	Strasbourg	Reste de la CUS	Zone d'emploi hors CUS	Reste du Bas-Rhin	Reste Alsace
Strasbourg		43	8	26	0
Reste de la CUS	-43		17	18	-5
Zone d'emploi hors CUS	-8	-17		15	-4
Reste du Bas-Rhin	-26	-18	-15		2
Reste de l'Alsace	0	5	4	-2	
Reste de la France	-23	-31	4	1	-22
Solde	-100	-18	18	58	-29

Source : Sirène - INSEE 2006

Strasbourg (avec 100 établissements perdus par transferts) présente cette année encore un solde négatif avec :

- le reste de la CUS (- 43 établissements, où les communes les plus fortement bénéficiaires sont Entzheim, Illkirch-Graffenstaden et Schiltigheim),
- et les autres territoires (- 57 établissements).

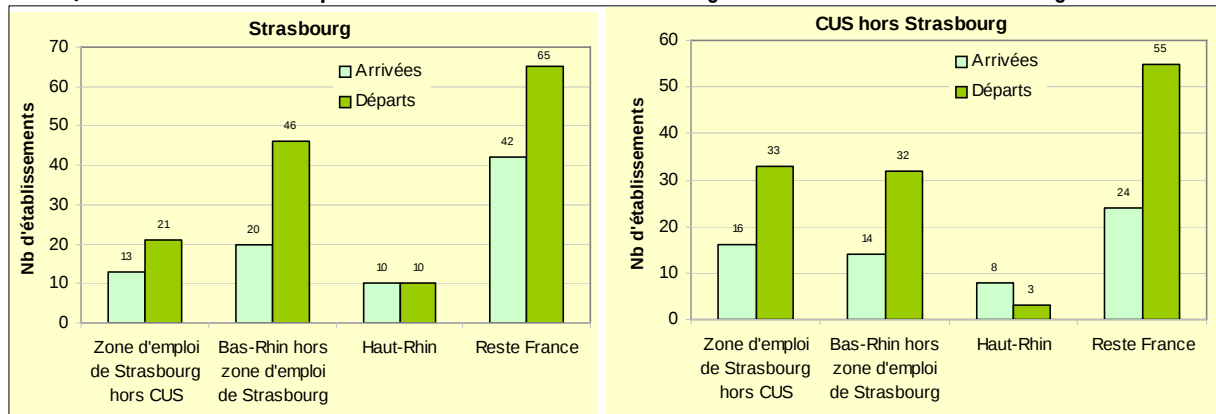
TABLEAU N°4 : Détail des transferts à Strasbourg (en provenance ou à destination de communes de la CUS)

2006	Communes de provenance / de destination																									Total transferts		
	Bischheim	Blaesheim	Eckbolsheim	Eckwersheim	Entzheim	Eschau	Fegersheim	Geispolsheim	Hoenheim	Holtzheim	Illkirch-Graffenstaden	La Wantzenau	Lampertheim	Lingolsheim	Lipsheim	Miittelhausbergen	Mundolsheim	Niederhausbergen	Oberhausbergen	Oberschaeffolsheim	Ostwald	Plobsheim	Reichstett	Schiltigheim	Souffelweyersheim		Vendenheim	Wolfisheim
Nbre d'établissements arrivés à Strasbourg	4		7		1		2	3			5	4		8			3		7	1	3			25	1	1	1	76
Nbre d'établissements ayant quitté Strasbourg	6	2	4		20	3		1	1	3	12	1	2	9	1		5		4	1	2	2	3	29	3	4	1	119
Solde des transferts	-2	-2	3	0	-19	-3	2	2	-1	-3	-7	3	-2	-1	-1	0	-2	0	3	0	1	-2	-3	-4	-2	-3	0	-43

Source : Sirène - INSEE 2006

Quant au bilan des échanges des **autres communes de la Communauté Urbaine de Strasbourg**, il est désormais négatif, avec une perte de **18 établissements**. Le bilan favorable avec la ville centre ne compense plus la perte d'établissements avec tous les autres territoires hormis le Haut-Rhin (- 61 établissements).

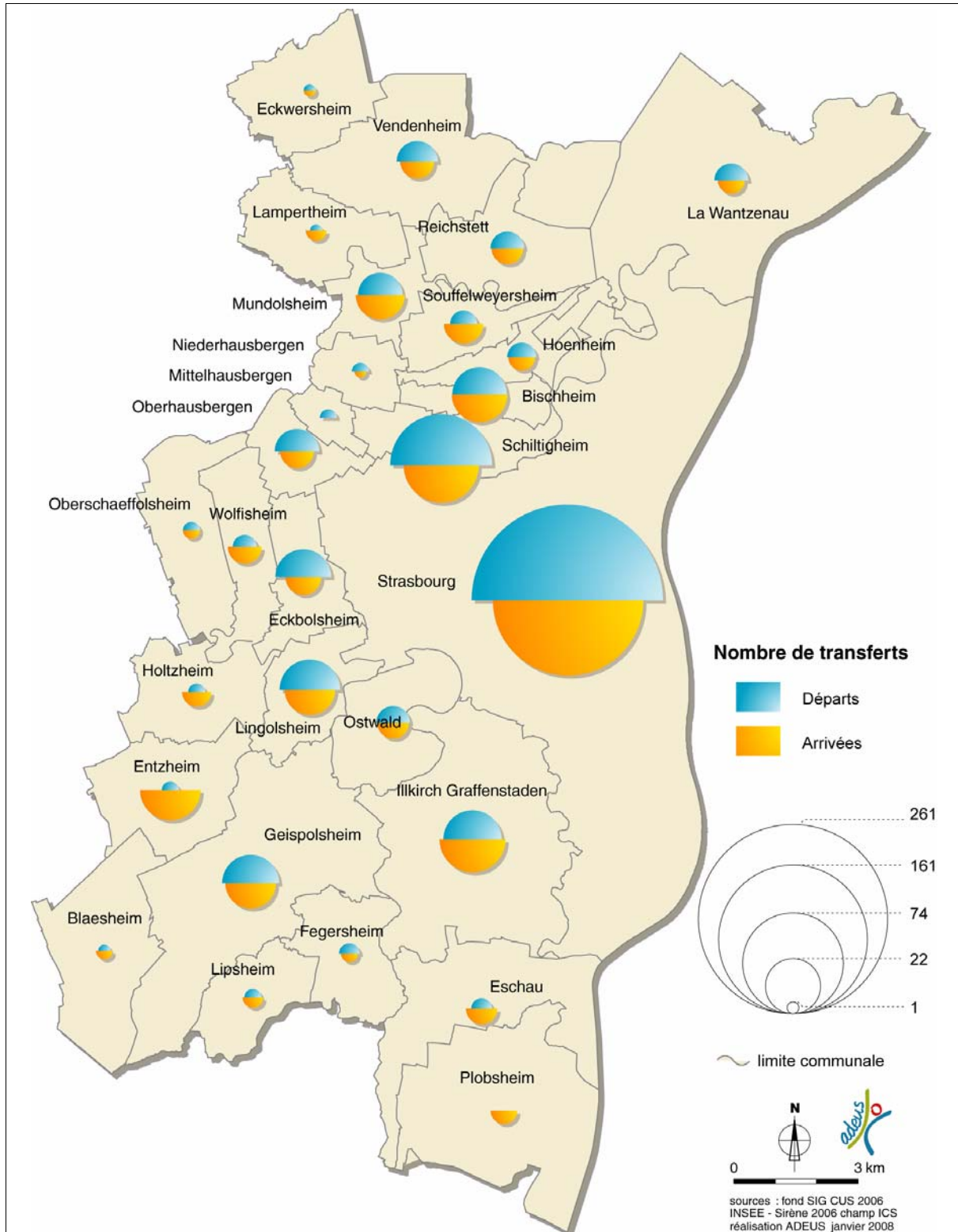
GRAPHIQUE N°1 : Arrivées et départs d'établissements à Strasbourg et dans la CUS hors Strasbourg



Source : Sirène - INSEE 2006

Au total, la CUS perd donc **118 établissements**.

CARTE N°2 : Arrivées et départs d'établissements dans les communes de la Communauté urbaine de Strasbourg en 2006



En 2006, douze communes gagnent des établissements par le jeu des transferts. Parmi les plus attractives, figurent Entzheim (24 établissements), Illkirch-Graffenstaden (7) et Souffelweyersheim (6).

TABLEAU N°5 : Transferts dans la CUS en 2006 - attraction¹ et attractivité²

	Nbre d'établissements arrivés dans la commune	Nbre d'établissements ayant quitté la commune	Attraction (en nombre d'établissements)	Parc d'établisse- ments en 2006	Attractivité (en pour 1000)
Entzheim	26	2	24	305	79
Plobsheim	5	0	5	126	40
Holtzheim	6	2	4	143	28
Wolfisheim	8	4	4	189	21
Blaesheim	2	1	1	48	21
Eschau	7	3	4	197	20
Souffelweyersheim	11	5	6	363	17
Lipsheim	3	2	1	73	14
Lampertheim	3	1	2	149	13
Mundolsheim	17	14	3	417	7
Illkirch-Graffenstaden	31	24	7	1 281	5
Bischheim	22	21	1	702	1
Eckwersheim	1	1	0	55	0
Oberschaefolsheim	2	2	0	75	0
Ostwald	7	8	-1	444	-2
Hoenheim	5	6	-1	387	-3
Reichstett	7	8	-1	246	-4
Fegersheim	2	3	-1	215	-5
Strasbourg	161	261	-100	16 828	-6
Geispolsheim	18	23	-5	557	-9
Vendenheim	8	12	-4	385	-10
La Wantzenau	5	8	-3	264	-11
Lingolsheim	18	26	-8	633	-13
Niederhausbergen	1	2	-1	74	-14
Oberhausbergen	8	14	-6	334	-18
Schiltigheim	40	74	-34	1751	-19
Mittelhausbergen	0	2	-2	84	-24
Eckbolsheim	9	22	-13	508	-26
CUS	433	551	-118	26 833	-4

Source : Sirène - INSEE 2006

L'attractivité (ou la non attractivité) apparaît d'une année à l'autre très variable.

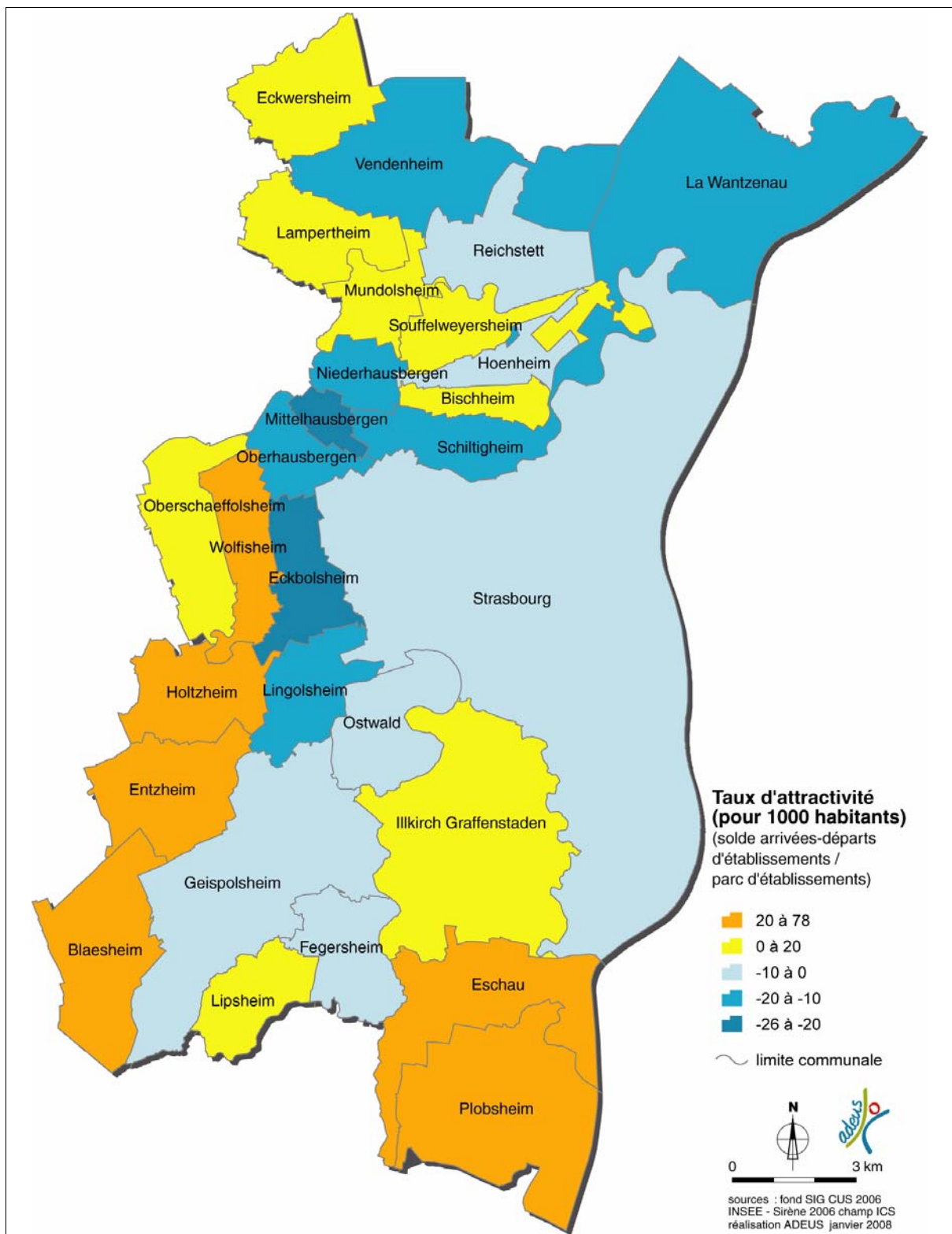
Si Entzheim reste en tête, Schiltigheim, Eckbolsheim et Geispolsheim notamment perdent des établissements alors qu'elles en gagnaient lors de la période précédente.

La commune de Lingolsheim continue quant à elle à en perdre.

1. attraction d'une entité géographique : solde arrivées d'établissements – départs d'établissements. Elle est exprimée en nombre d'établissements. Si l'attraction d'une entité géographique est positive (respectivement négative), celle-ci est dite attractive (respectivement non attractive)

2. Attractivité d'une entité géographique : rapport entre l'attraction et le parc d'établissements en début de période (en pour mille)

CARTE N°3 : Taux d'attractivité des communes de la Communauté urbaine de Strasbourg



2.2. LA MOBILITÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'activité est un élément déterminant de la mobilité des établissements : il est beaucoup plus difficile de changer l'implantation physique d'une unité de production lorsque celle-ci opère dans un secteur nécessitant des installations lourdes et une main d'œuvre importante. L'industrie en général est peu concernée par ces mouvements d'établissements.

Ce sont donc les établissements tertiaires qui déménagent le plus. Ils représentent, encore en 2006, près de 85 % des transferts concernant la CUS.

La majorité des transferts dans la CUS sont imputables à des établissements tertiaires (principalement, services aux entreprises, éducation-santé-action sociale, commerce, services aux particuliers et activités immobilières) mais également de BTP.

TABLEAU N°6 : Transferts dans la CUS en 2006 par secteur d'activité

2004-2005	Etablissements quittant la CUS	Etablissements arrivant dans la CUS	Transferts au sein de la CUS	Ensemble des transferts
Industries agricoles et alimentaires	0	1	0	1
Industries des biens de consommation	11	4	19	34
Industries des biens d'équipement	3	2	5	10
Industries des biens intermédiaires	6	1	8	15
Energie	14	4	2	20
Construction	22	8	80	110
Commerce	43	35	109	187
Transports	9	3	32	44
Activités immobilières	8	11	62	81
Services aux entreprises	84	48	272	404
Services aux particuliers	35	12	56	103
Education, santé, action sociale	30	18	151	199
Ensemble	265	147	796	1 208

Source : Sirène - INSEE 2006

Il existe cependant une corrélation évidente entre la structure du stock d'établissements et la structure des mouvements. Si la CUS se caractérise par la prédominance du commerce et des services aux entreprises -près de la moitié des établissements relevant en effet de ces secteurs- ceux-ci seront nécessairement plus impliqués que d'autres dans le phénomène des transferts.

L'analyse des transferts nécessite par conséquent d'isoler l'effet de structure. L'indice de mobilité¹, qui permet d'apprécier la mobilité des différents secteurs d'activités, montre les activités nécessitant une proximité physique avec la clientèle sont moins mobiles. Ainsi, les l'indice de mobilité dans les secteurs du commerce et de services aux particuliers sont inférieurs à la moyenne.

1. indice de mobilité : rapport entre la part d'un secteur d'activités dans les transferts internes sur la période et le part de celui-ci dans le parc d'établissements en début de période.

Un indice de mobilité supérieur à 1 signifie que la part de l'activité dans les transferts est supérieur à la part de l'activité dans l'ensemble du parc.

TABLEAU N°7 : Mobilité par secteur d'activité dans les transferts internes à la CUS

2006	Part dans les transferts internes à la CUS (1)	Part dans le parc des établissements en 2006 (2)	Indice de Mobilité ((1)/(2))
Construction	10,1	6,1	1,7
Services aux entreprises	34,2	23,1	1,5
Activités immobilières	7,8	5,7	1,4
Transports	4,0	3,1	1,3
Industries des biens de consommation	2,4	2,0	1,2
Education, santé, action sociale	19,0	17,3	1,1
Industries des biens intermédiaires	1,0	1,0	1,0
Commerce	13,7	23,3	0,6
Industries des biens d'équipement	0,6	1,1	0,6
Energie	0,3	0,5	0,5
Services aux particuliers	7,0	15,5	0,5
Industries agricoles et alimentaires	0,0	1,5	0,0
Ensemble	100,0	100,0	1,0

Source : Sirène - INSEE 2006

Les plus fortes valeurs de mobilité sectorielle concernent les secteurs de la construction, des services aux entreprises, des activités immobilières et des transports.

Les plus faibles valeurs concernent quant à elles les secteurs où l'activité des établissements est étroitement liée au marché local (commerce, services aux particuliers), à la localisation des ressources (énergies, industries extractives) et où l'activité exige des lourds investissements physiques (industries agricoles et alimentaires, industrie automobile).